DISPOSITIF MINISTERIEL « PASS'SPORT »

COMITES REGIONAUX

27 JUILLET 2021

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Du 1er juillet au 31 octobre 2021

1- Qu'est ce que le Pass'Sport?

L'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021 pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

2- Qui peut bénéficier du Pass'Sport?

Les enfants de 6 à 18 ans qui entrent dans l'un des trois critères suivants :

- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire en 2021
- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Jeunes de 16 à 18 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

3- Quelles structures peuvent percevoir le Pass'Sport ?

- Les associations et structures sportives affiliées à la Fédération Française de Boxe (FFB)

Les structures affiliées à la FFB sont considérées comme volontaires.

Elles peuvent se rendre visibles sur la plateforme
« Mon club près de chez moi » (géolocalisation).

https://monclubpresdechezmoi.com

4- Programme de mise en place

Les missions de la structure d'accueil sont les suivantes:

- Faire découvrir leur offre sportive aux enfants et à leurs familles (communication du ministère en pj)
- Appliquer la réduction de 50 euros au montant des frais d'inscription (adhésion + licence) sur :
    - présentation du courrier du ministère
    - vérification de l'identité du jeune - carte CNI ou livret de famille
    - transmission de leur demande de remboursement sur le Compte Asso (LCA)

2. Comment cela marche ?

PASS SPORT

Envoi d'un **courrier par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports** informant les **3,3 millions de familles** éligibles au Pass'Sport qu'elles bénéficient d'une **aide de 50 € par enfant**

→ *Bénéficiaires identifiés par la CAF, se présente avec le courrier + justificatif d'identité*

Dès le 16 août

Le jeune s'inscrit dans un club et bénéficie d'une **réduction immédiate de 50 €**

→ *Conservation et scan courrier (original ou copie) après tampon / signature / date*

Lors de la prise de licence FFB

Le club demande le **remboursement** du Pass'Sport **via Le compte Asso (LCA)** pour tous les jeunes éligibles, accueillis **entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021**

Nécessité de créer a minima un compte Asso simplifié sur l'application « Le compte Asso »
→ *Document d'aide à la création d'un compte Asso*

Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

→ *Dépôt demande de remboursement (affiliation/nom/prénom/genre/date de naissance/adresse pour chaque bénéficiaire)*

*La **DRAJES instruit** les demandes*

*et **attribue l'enveloppe** nécessaire au CDOS*

*Remboursement des **clubs affiliés** à l'automne effectué par le tiers payeur*

CDOS

Après le 31 octobre

Les étapes du processus de paiement

ÉTAPE 1

Dès septembre et de préférence au fur et à mesure

Afin de fluidifier le parcours, il est important d'encourager les associations à créer leur « compte Asso Pass'sport » dès cet été

L'association déclare, sur le formulaire Pass'Sport du LCA les jeunes qu'elle accueille au titre du Pass'Sport, et ce après avoir vérifié systématiquement leur éligibilité (production du courrier du ministère des sports et vérification de l'identité des jeunes).

***Aucune pièce justificative ne sera transmise**, cependant l'association doit impérativement conserver une copie du courrier du ministère pour chaque jeune accueilli afin de permettre les contrôles a posteriori par la DRAJES. A défaut, il pourra lui être demandé le remboursement des sommes versées.*

ÉTAPE 2

Fin septembre (vague 1)

Le processus est renouvelé à la fin du mois d'octobre (vague 2)

La DRAJES contrôle les doublons sur OSIRIS

→ En cas de doublon, la DRAJES contacte les associations concernées pour vérifier la réalité des adhésions notamment à partir des courriers du ministère détenus par les associations.

ÉTAPE 3

A l'issue de l'étape 2

Pendant ces deux dernières étapes (3 à 5 jours), LCA sera fermée et rouvrira pour vague 2 de déclaration par les associations

La DNUM génère pour la DRAJES un « dossier » par Tiers payeur regroupant les demandes des associations qui lui sont rattachées.

ÉTAPE 4

Le Tiers payeur reçoit de la DRAJES les crédits et les informations qui lui permettent de payer les clubs rattachés

ÉTAPE 5

Les Tiers payeurs (CDOS) remboursent le Pass'Sport aux associations qui lui sont rattachées en s'appuyant sur le tableau transmis par la DRAJES et rend compte à la DRAJES.

Relais d'information / contribution à la communication

- ✓ Communiquer sur le dispositif
- ✓ Relayer les messages envoyés par la DRAJES (et SDJES vers CLUBS)

Kit de communication: https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport
dont fiche pour les associations

Said CHAHBI CTN FFBOXE
0614807944
passffbsport@gmail.com

FFBOXE